



Communiqué de presse
Pont de Claix, le 25 janvier 2021

La Ville de Pont de Claix et le FIPHP s'engagent pour l'emploi des personnes en situation de handicap

Signature de convention - lundi 1^{er} février 2021 - 17 heures - Hôtel de ville

Ce lundi 1^{er} février 2021, la Ville de Pont de Claix formalisera son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap à travers la signature d'une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP).

En présence de **Christophe Ferrari**, Maire de Pont de Claix, Président de Grenoble-Alpes Métropole, **Dolorès Rodriguez**, adjointe en charge du personnel et de l'insertion, de **Marc Desjardins** et **Guillaume Bonneville**, respectivement Directeur et Directeur territorial AURA du FIPHP ainsi que de **Philippe Lambert**, directeur régional AURA de la Banque des Territoires.

« Dans cette période si singulière, nous devons tous nous réinventer afin qu'ensemble, nous consolidions les avancées déjà engagées et définissions les contours d'une société résolument inclusive. »

Françoise Descamps-Crosnier, présidente du comité national du FIPHP

« La fonction publique territoriale est une petite société qui doit ressembler à la société dans son ensemble. Elle doit rassembler ce qui la compose, être inclusive. Chacune et chacun, avec ses compétences, doivent accéder à l'emploi public, qui a pour vocation à rendre des services au public. La diversité des profils, c'est la richesse dans un collectif. Nous avons l'opportunité de donner à voir la diversité, de la faire partager. Nous sommes heureux qu'en partenariat avec le FIPHP, de jeunes apprentis puissent trouver leur chemin. C'est le plus beau cadeau que puisse recevoir un employeur. »

Christophe Ferrari, maire de Pont de Claix, président de Grenoble-Alpes Métropole

La convention triennale avec le FIPHP accompagne financièrement l'employeur dans la mise en œuvre de sa politique RH d'intégration et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. Elle s'articule autour de 3 axes :

- Recrutement – intégration
- Maintien dans l'emploi
- Information - sensibilisation – formations

Pour financer l'ensemble de ces actions, le budget total alloué par le FIPHP s'élève à 172 750 €.

Contribuer à une société inclusive

Une société inclusive est une société qui s'adapte pour prôner un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous, et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.

Les derniers chiffres de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique sont de bon augure. Le taux d'emploi légal s'élève cette année à 5,83%, frôlant le taux légal de 6%. Les employeurs sont de plus en plus sensibles et volontaires quant au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les enjeux sont toujours là et même si le contexte est incertain, il nous indique les priorités à renforcer et les process à réinventer afin de conforter une société toujours plus inclusive. À travers cette convention qui s'étend sur la période 2021-2023, la Ville de Pont de Claix entend mener une politique claire, coordonnée et concertée en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

L'emploi des personnes en situation de handicap à Pont de Claix

La Ville de Pont de Claix (Isère) compte 10 400 habitants. Elle est située au sud de l'agglomération grenobloise et fait partie de Grenoble-Alpes Métropole. Elle emploie 550 agents.

Depuis plusieurs années, le taux d'emploi se situe à 6 %, conformément aux obligations légales. À travers la convention avec le FIPHFP, l'objectif est d'atteindre un taux d'emploi direct de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de **7,38 % sous trois ans**.

La Ville mise sur la formation

Pont de Claix va déjà plus loin depuis 2019, en mettant en œuvre une politique de formation des jeunes en situation de handicap, avec **le recrutement de 7 apprentis**, via une convention avec l'association Ohé Prométhée et le Centre de gestion de l'Isère.

« Avec les stagiaires, nous avons appris beaucoup de choses. La tolérance dans l'équipe. Et l'arrivée de Johan a remotivé l'équipe, dans le sens où cela a stimulé l'autonomie auprès de certains agents. Nous avons aussi appris collectivement la patience. »

Cécile Tapini, maître d'apprentissage, service espaces publics

« Je cherchais un travail et j'avais fait beaucoup de stages, mais j'ai découvert le paysage en sortant de 3e. Je m'entends très bien avec les collègues et l'accompagnement de ma cheffe d'équipe a permis la réussite de mon stage et de mon apprentissage. »

Jolan, recruté suite à son apprentissage en tant que technicien jardins, service espaces publics



À propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Contacts presse

- **FIPHFP** : Léa Valleix – 06 30 69 50 16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com
- **Ville de Pont de Claix** : Karim Bouhassoun – 06 20 63 89 12, 04 76 29 86 86 - karim.bouhassoun@ville-pontdeclaix.fr

En savoir plus

www.fiphfp.fr , Twitter @FIPHFP
www.pontdeclaix.fr, facebook.com/ville.pontdeclaix